Délibération du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

ID: 077-217702570-20220829-45_2022-DE

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le



du 29 août 2022

DATE DE

CONVOCATION

22/08/2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf août, à dix-neuf heures

trente minutes.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de

Monsieur Maxence GILLE, Maire.

EN EXERCICE: 27

Présents: M. GILLE Mme **ROUSSET** Maxence Karine Mme Catherine BEGUIN - M. Pierre COURTIER - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - Mme Christelle REMERE -M. Laurent COURTIAT - Mme Jeanine TURLURE - Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD -Mme Mélanie GENTILS -

PRÉSENTS: 18

Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Georges BACCON -Cyril M. Bertrand **GIRAUDEAU DEBOOSERE**

Mme Brigitte DA SILVA.

VOTANTS: 21

Pouvoirs: M. Daniel SEVILLANO à M. Maxence GILLE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU à M. Bertrand GIRAUDEAU - M. Jean-Michel LEMSEN à Mme Brigitte DA SILVA.

N° 45-2022

Absents excusés : M. Nicolas LAVALLEE - M. Olivier GANDAR -Ndeve DIA BRANDONE – Mme Rafea LAOUADI

Mme Claudine PARE - M. Jean-Paul BORIE.

Madame Sylvie FOUGERAY a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Autorisation signature convention prêt de salles aux associations Lizéennes et du canton du Pays de l'Ourcq

Monsieur le Maire rappelle que les salles communales sont utilisées quotidiennement par les associations.

Une convention doit être établie avec chaque association afin de définir les modalités de ce prêt.

Pour faciliter cette démarche. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer toutes les conventions concernant les associations Lizéennes et du canton de Lizy-sur-Ourcq. Les autres demandes seront soumises à vote individuel.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions concernant les associations Lizéennes et du canton de Lizy-sur-Ourcq.

Fait et délibéré en séance le 29 août 2022.

EXTRAIT CERTIFIE COMPORME Le Maire,

Maxence GILLE

La secrétaire de séance. Sylvie FOUGERAY